

PROJET

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME relative à la :
**CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
DE DEUX APPARTEMENTS**

Province :

HAINAUT

Ville ou Commune :

7000 MONS

Situation :

Chaussée de Beaumont

Section cadastrale :

C n° 135 B

Maître de l'Ouvrage :

[REDACTED]

date :

le 20 janvier 2023

dossier :

DIB-01/21-MON

Bureaux :

**Chaussée de Mons, 120
à 7070 THIEU**

Tél.: (064) 65.02.52

Fax.: (064) 26.23.76

GSM.: (0475) 40.54.42

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES DU HAINAUT



Ce plan est uniquement destiné à la demande de bâtir. Ce document n'est pas un plan d'exécution, et ne peut donc pas être utilisé pour des travaux d'exécution.

L'entrepreneur est tenu d'avertir l'architecte par lettre recommandée au minimum huit jours avant le début des travaux. L'architecte ne peut être tenu responsable du chantier dans le cadre de demande de régularisations administratives.

Ce document est la propriété de l'architecte, il ne peut donc pas être recopié, modifié ou communiqué à des tiers sans son autorisation préalable, en vertu de la loi du 16 avril 1934.

Ce document concerne :

**VUES EN PLAN
COUPES AA ET BB
FACADES
IMPLANTATION**

**1/100
1/100
1/100
1/250**

feuille :

1

échelle :

Administration

Modifications

Date

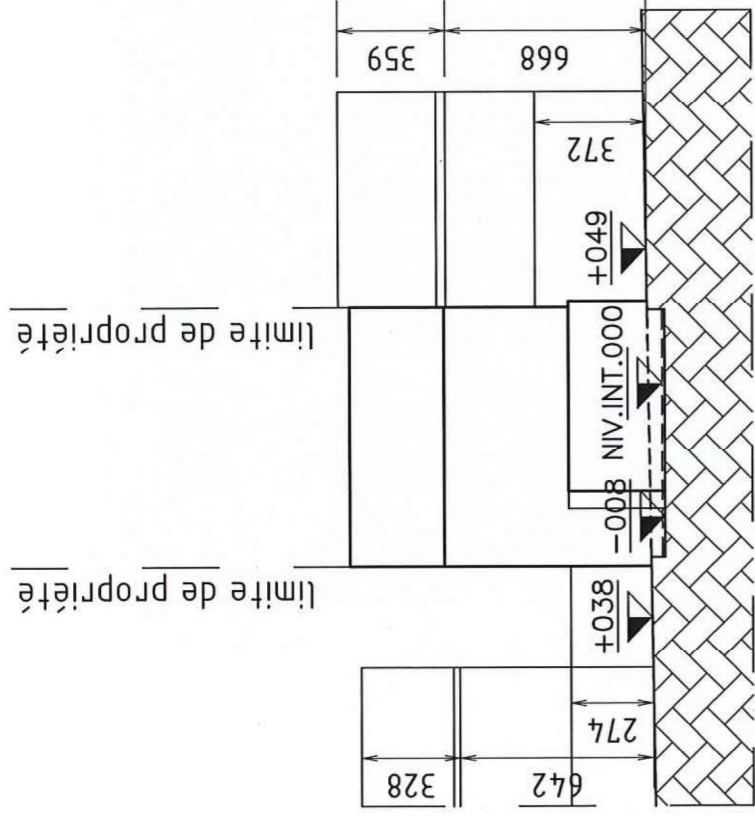
A la demande de :

Modifications	Date	A la demande de :


Le Maître de l'Ouvrage

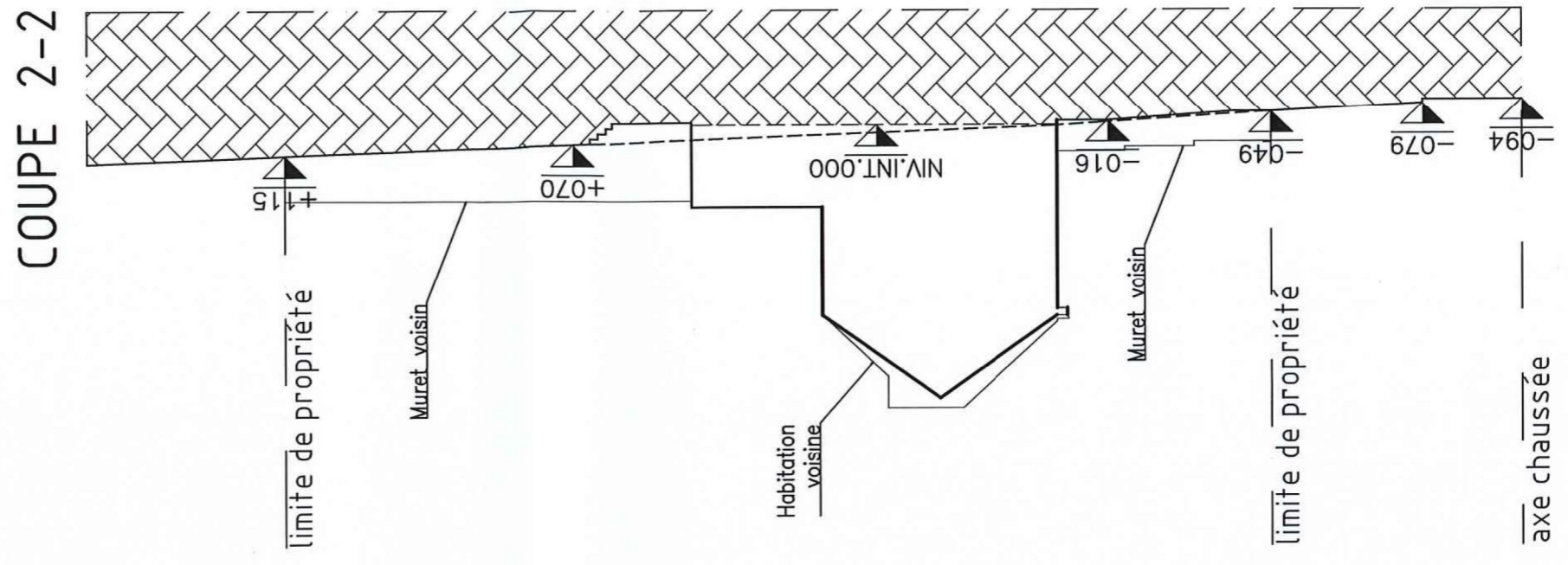
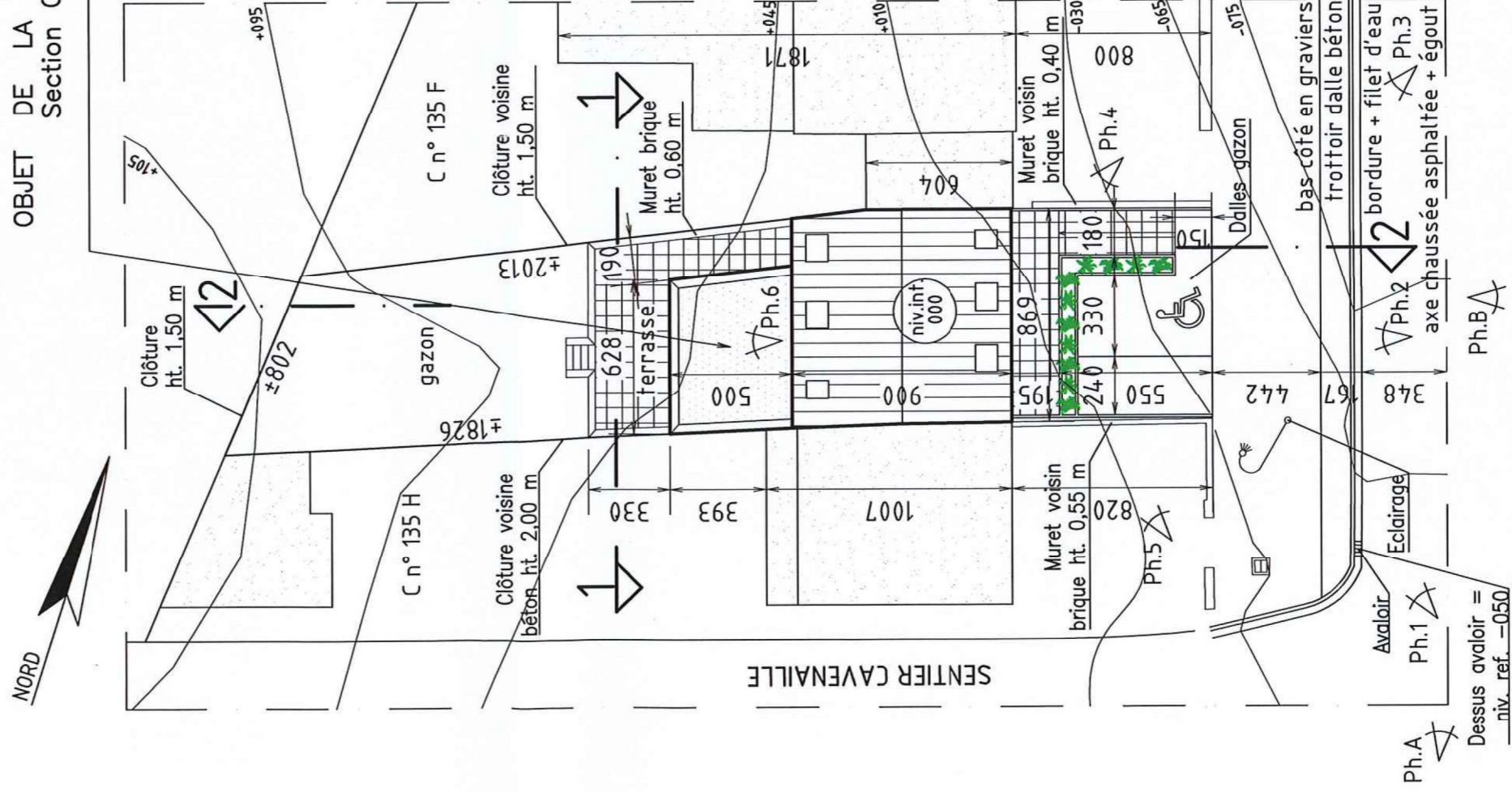

L'Architecte responsable

L'Entrepreneur



COUPE 1-1

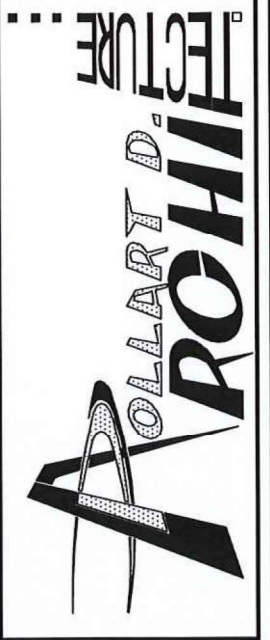
OBJET DE LA DEMANDE
Section C n°135 B



COUPE 2-2

CHAUSSEE DE BEAUMONT Voirie régionale

Implantation 1/250ème



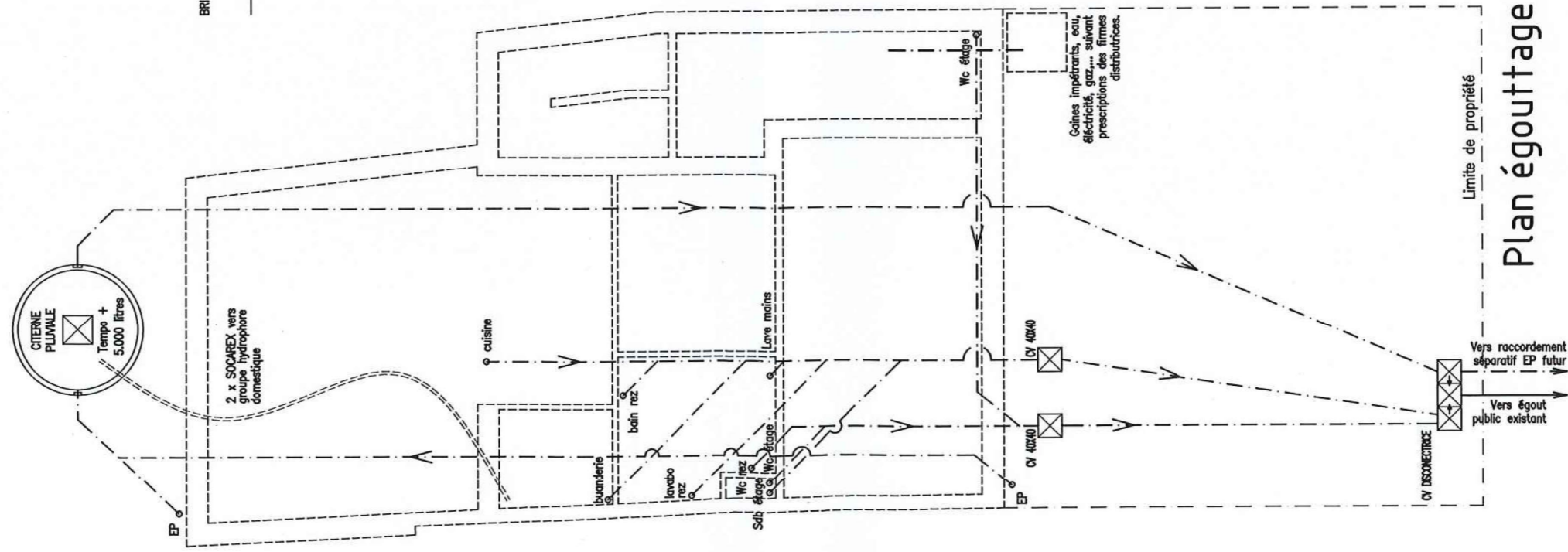
TECTURE ...

Remarque importante

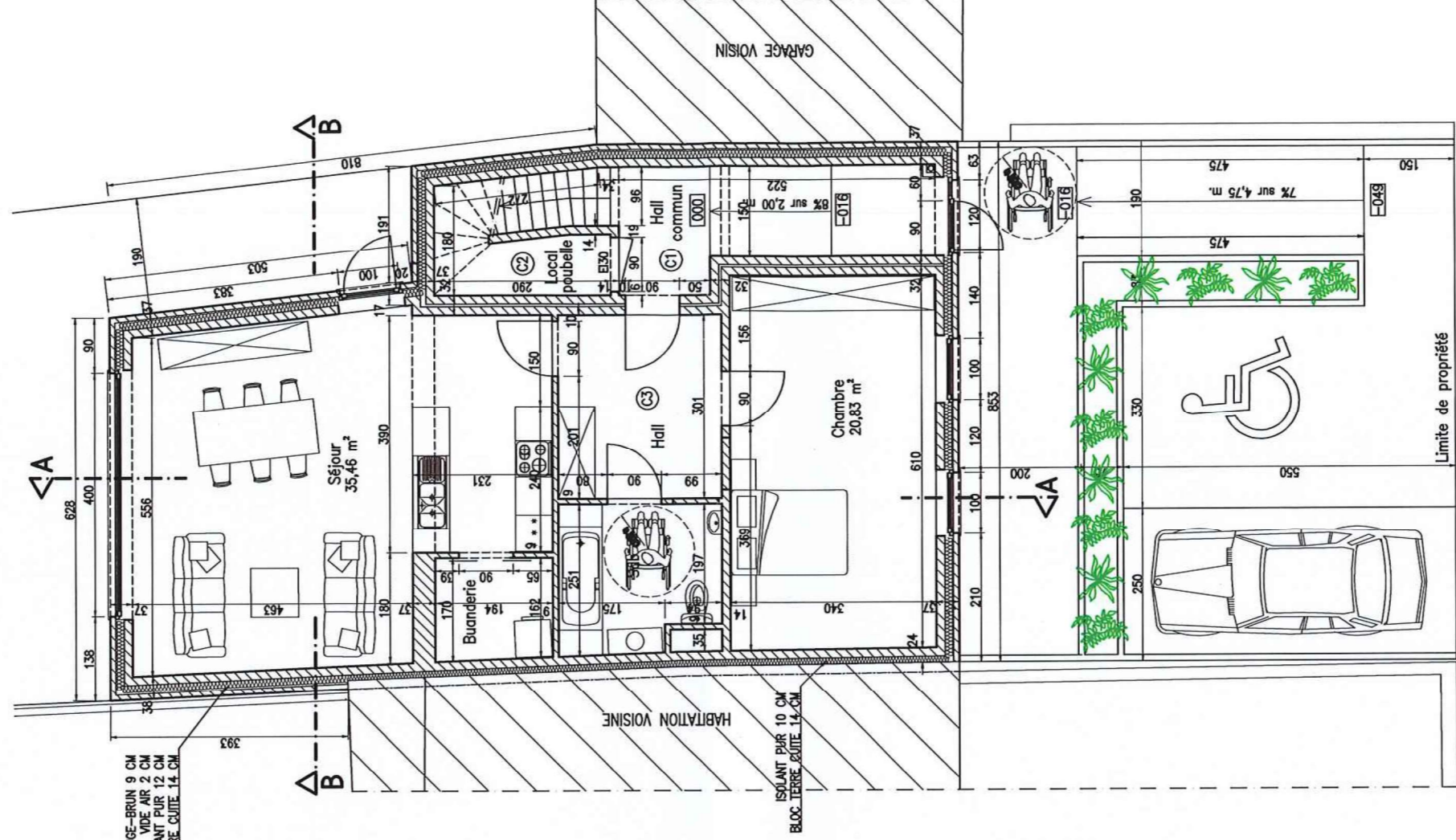
(#) Tous les calculs de stabilité seront réalisés, à charge du Maître de l'Ouvrage, par un bureau d'étude spécialisé (#).

Remarque importante

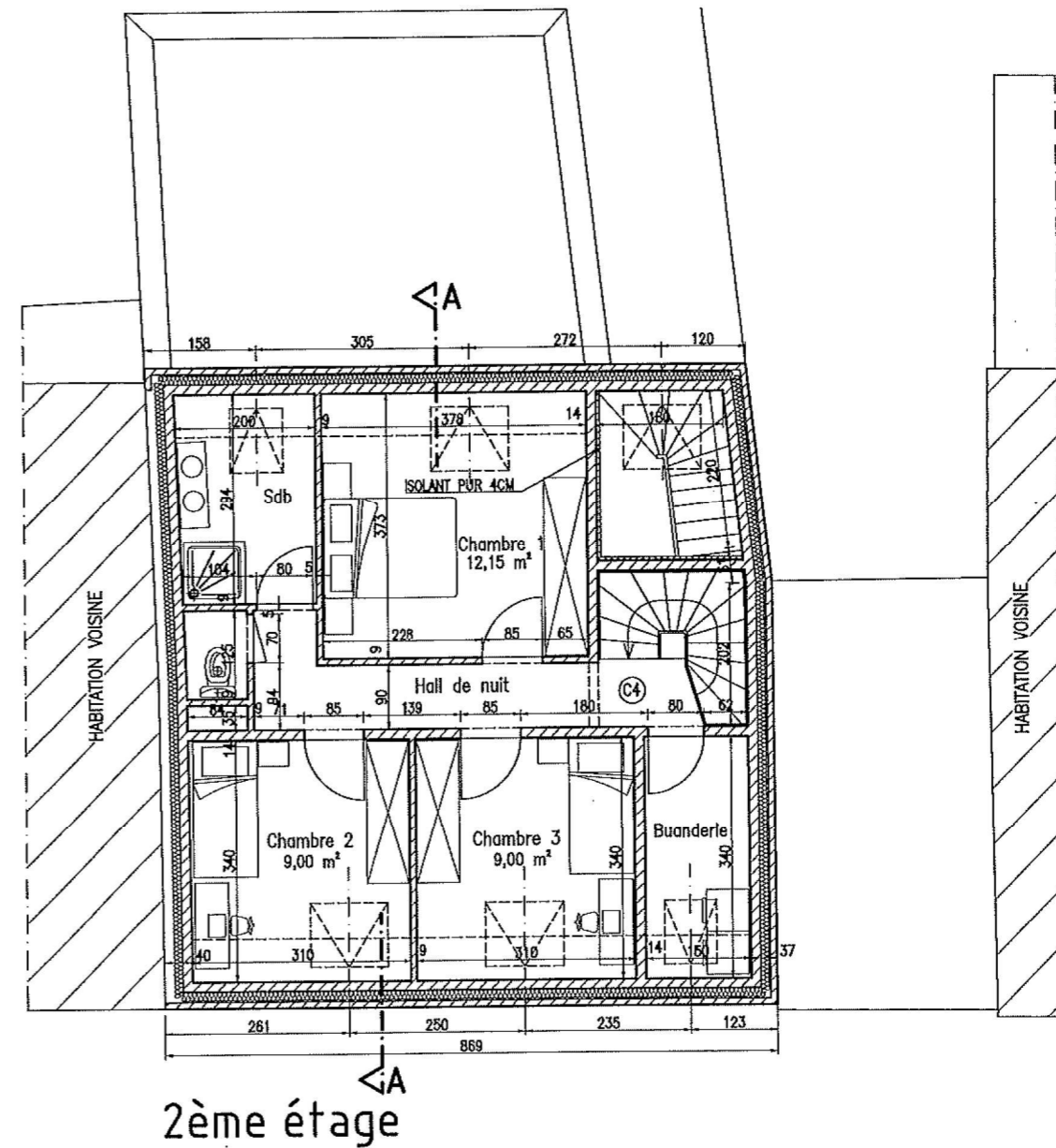
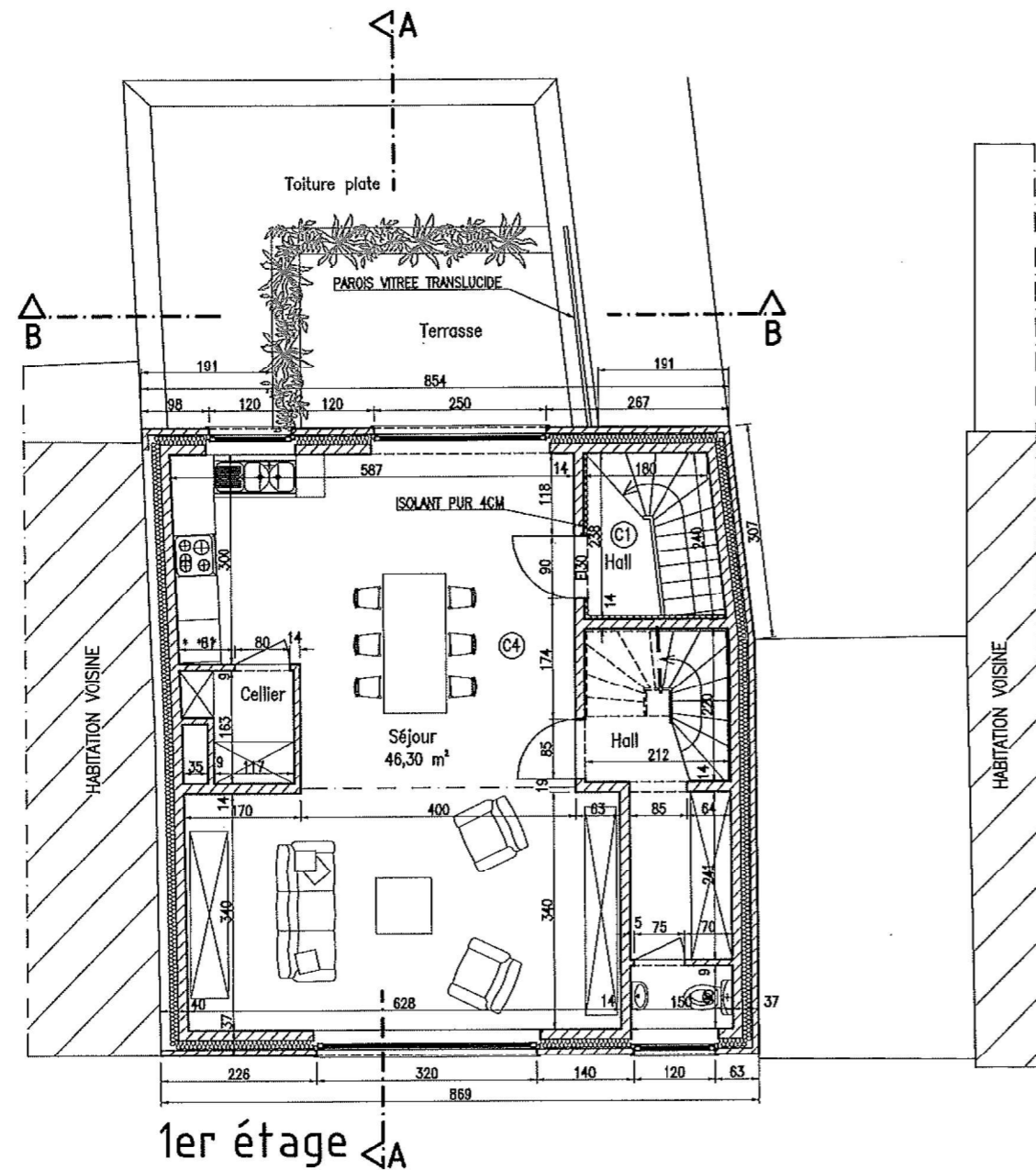
A ce stade, le tracé de l'égoûtage n'est donné qu'à titre indicatif. Le tracé définitif sera déterminé en cours de chantier suivant les données du terrain.



Plan égouttage



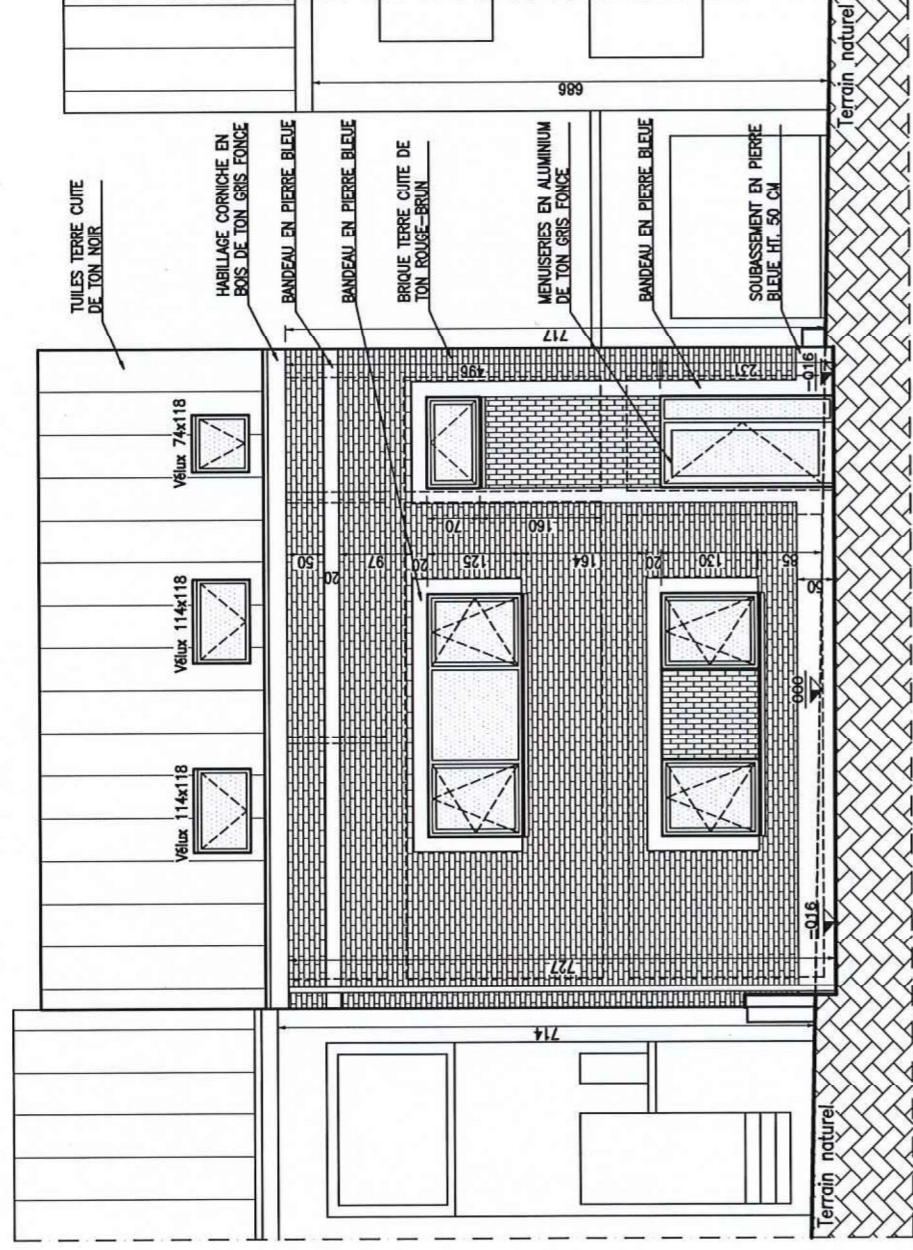
Plan rez de chaussée adapté Pmr



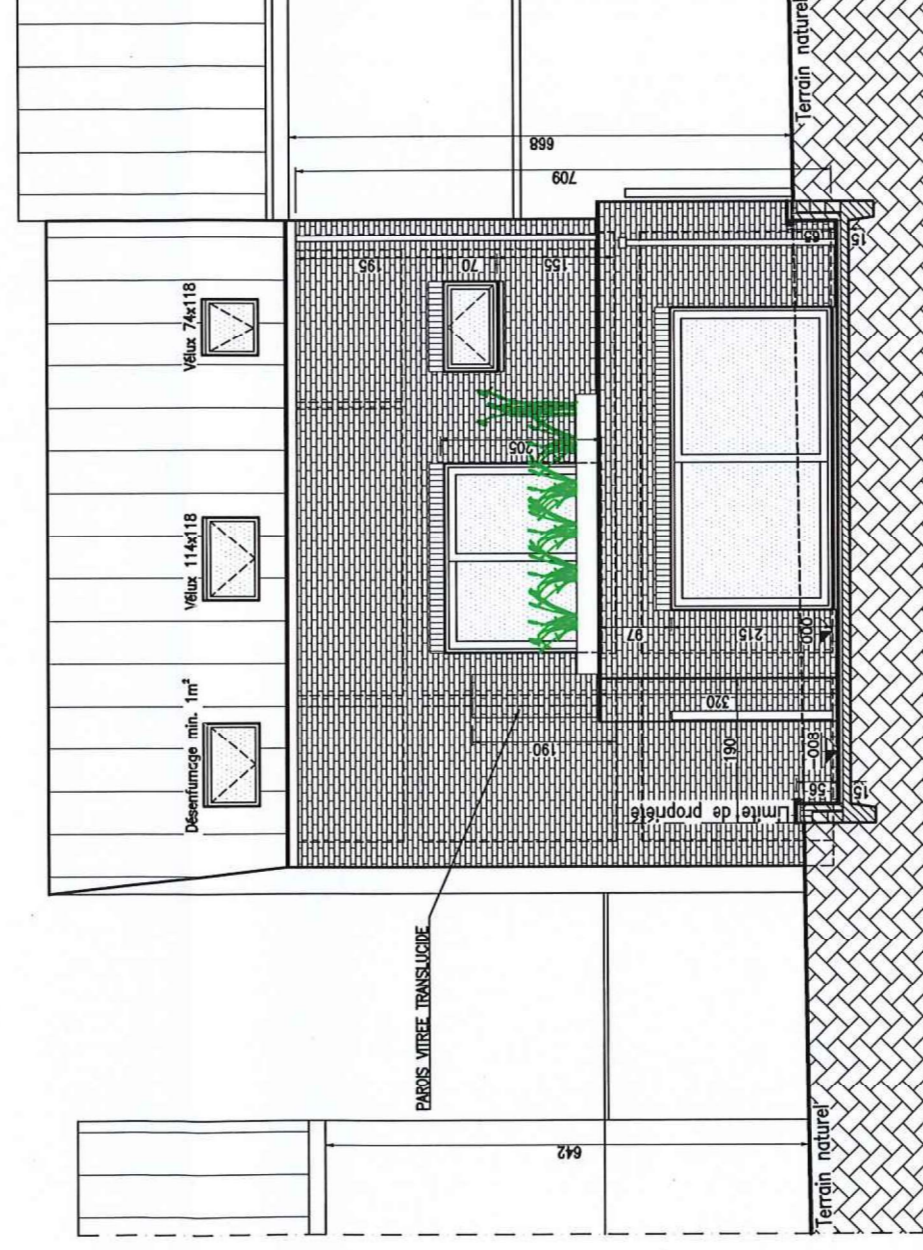
REMARQUES IMPORTANTES (nouvelle construction)

- LE NIVEAU INFÉRIEUR DES FONDATIONS AINSI QUE LE DIMENSIONNEMENT DES BETONS, POUTRELLES MÉTALLIQUES ET HOURDIS SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF ET SERONT ÉTABLIS PAR L'ENTREPRENEUR OU PAR UN BUREAU SPÉCIALISÉ, QUI FOURNIRA LES ÉTUDES ET PLANS DE POSE DES HOURDIS À L'ARCHITECTE 15 JOURS AVANT LEUR EXÉCUTION.
- LES FONDATIONS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ÉTABLIES SUR LE BON SOL ET HORS GEL (min.: 80 cm de profondeur).
- LE DIMENSIONNEMENT DES FONDATIONS DOIT ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN BUREAU D'ÉTUDE EN STABILITÉ SUR BASE D'UN RAPPORT D'ESSAIS DE SOL DE MINIMUM 3 ESSAIS AU PÉNÉTROMÈTRE À MIN 10T ÉTABLI PAR UN GÉOLOGUE.
- LES FACES DES MURS EN CONTACT AVEC LES TERRES SERONT ENDUITES D'UN CIMENTAGE AU SABLE DU RHIN + 2 COUCHES DE COALTAR + MEMBRANE PLATON DOUBLE DRAIN.
- SI LE TERRAIN LE NECESSITE, UN DRAIN PÉRIPHÉRIQUE + NATTE + GRAVIER DRAINANT + DES ABLEURS EN NOMBRE NECESSAIRE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS ET RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE SUR LE DERNIER CV EP AVANT RACCORD À L'ÉGOUT PUBLIC.
- LES BÂTEES EXTERIEURES SONT ÉGALES À 5CM (sauf porte de garage : 10 cm). ATTENTION LA BÂTEE SUPÉRIEURE DE LA PORTES DE GARAGE VARIE SUIVANT LE TYPE IDE PORTE ET DE MOTORISATION --> SE REFERER À LA DOCUMENTATION TECHNIQUE DU FABRICANT DE PORTE.
- LES HAUTEURS DES BAIES INTÉRIEURES SONT DE 205CM PAR RAPPORT AU NIVEAU FINI (SAUF INDICATIONS CONTRAIRES PRÉCISÉES SUR LE PLAN)

- SEULE, LA COTATION EST À PRENDRE EN CONSIDÉRATION, LORSQUE LE DESSIN NE RÉFLECTE PAS LA COTE.
- L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER LE NIVEAU DE L'ÉGOUT PUBLIC.
- L'ENTREPRENEUR PRÉVOIRA DES FOURREAUX POUR LE PASSAGE DES IMPÉTRANTS CONFORMÈMENT AUX RECOMMANDATIONS DES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION (EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, ...).
- CERTAINS ÉQUIPEMENTS REPRIS AUX PLANS SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF, SEUL LE CAHIER DES CHARGES RÉGLANT LA CONSTRUCTION FAISANT FOI QUAND AU PROGRAMME À CONSTRUIRE.
- LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE AVERTIRA L'ARCHITECTE DE L'APPROBATION DE SON PERMIS DE BÂTIR PAR ENVOI RECOMMANDÉ.
- UN COORDINATEUR DE SÉCURITÉ ET UN RESPONSABLE PEB ET CERTIBEAU DOIVENT ÊTRE DESIGNÉS POUR CES TRAVAUX.
- SI DES DIFFÉRENCES EXISTENT ENTRE LES PLANS ET L'ÉTUDE PEB, L'ÉTUDE PEB EST À PRENDRE EN CONSIDÉRATION.



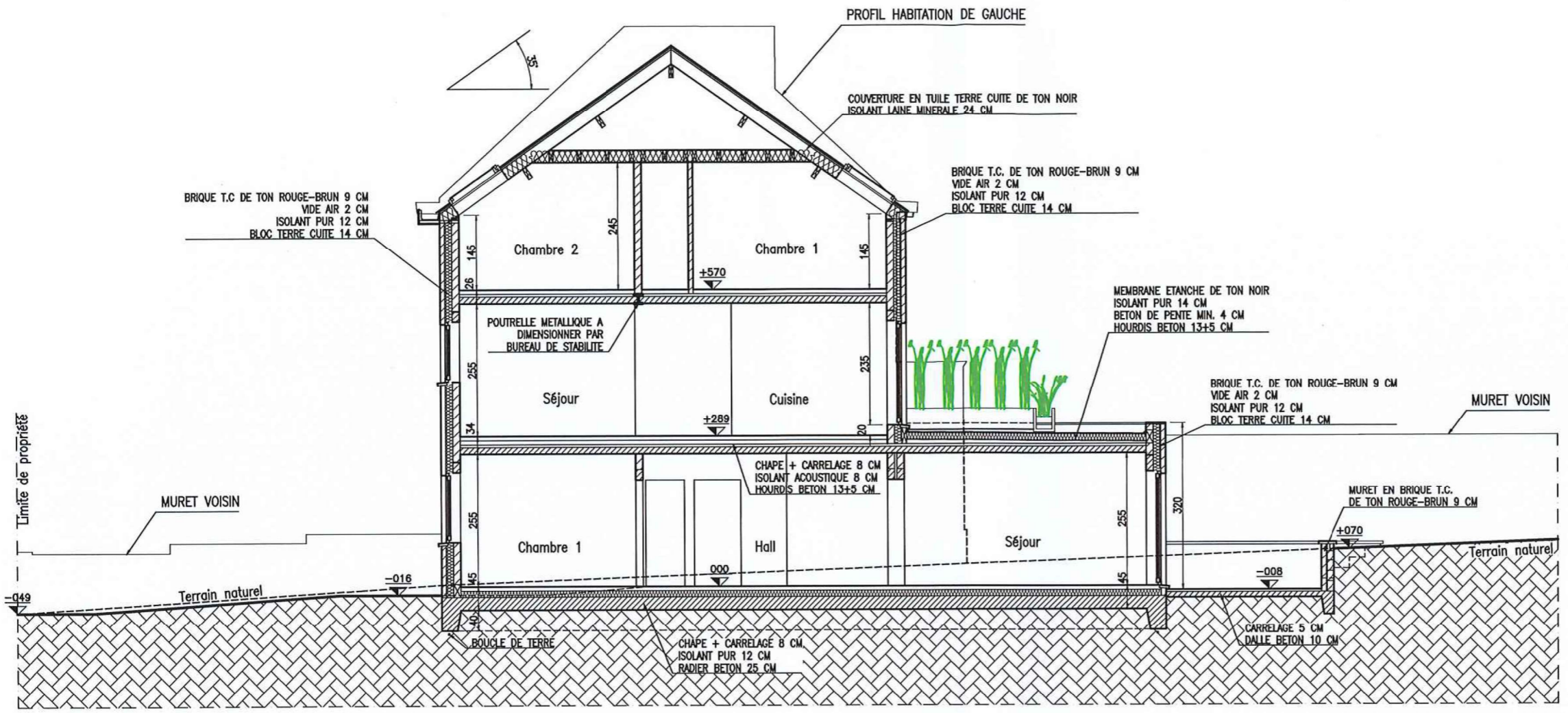
Façade à rue



Façade arrière

DESCRIPTION DES MATERIAUX

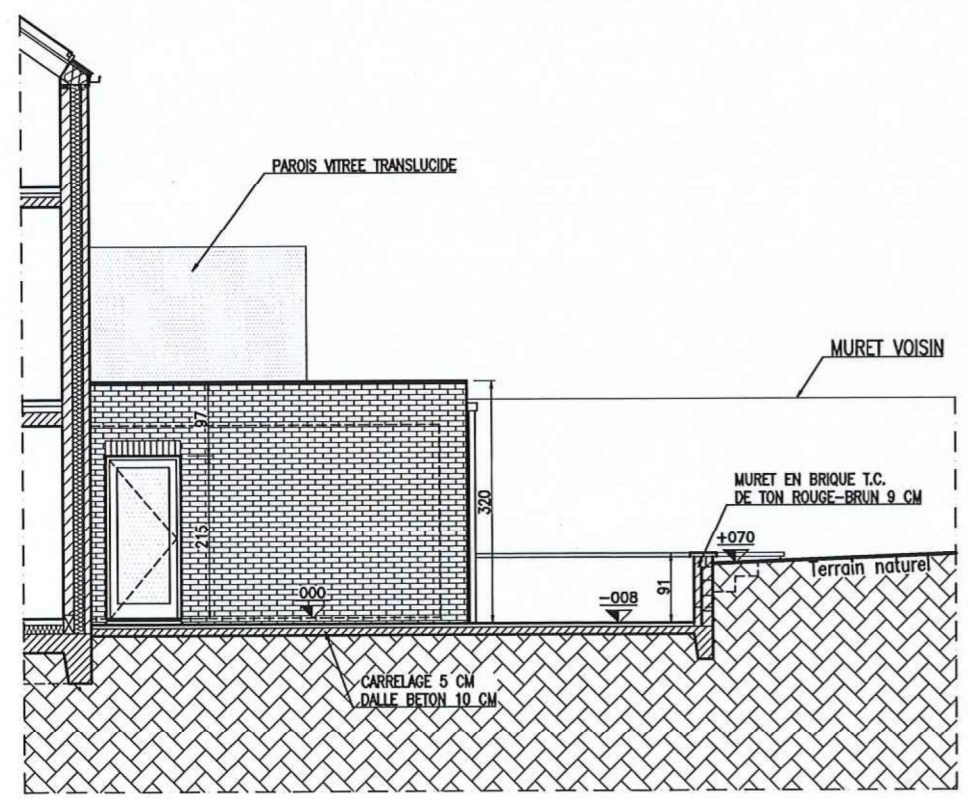
- parement en brique de terre cuite de ton rouge-brun.
- couverture en tuiles terre cuite de ton noir.
- couverture en membrane étanchéité ton noir.
- menuiseries extérieures en aluminium ton gris foncé.
- soubassement, seuils et bandeaux en pierre bleue.
- corniche en bois peint en gris foncé.
- gouttières et descendants en zinc.



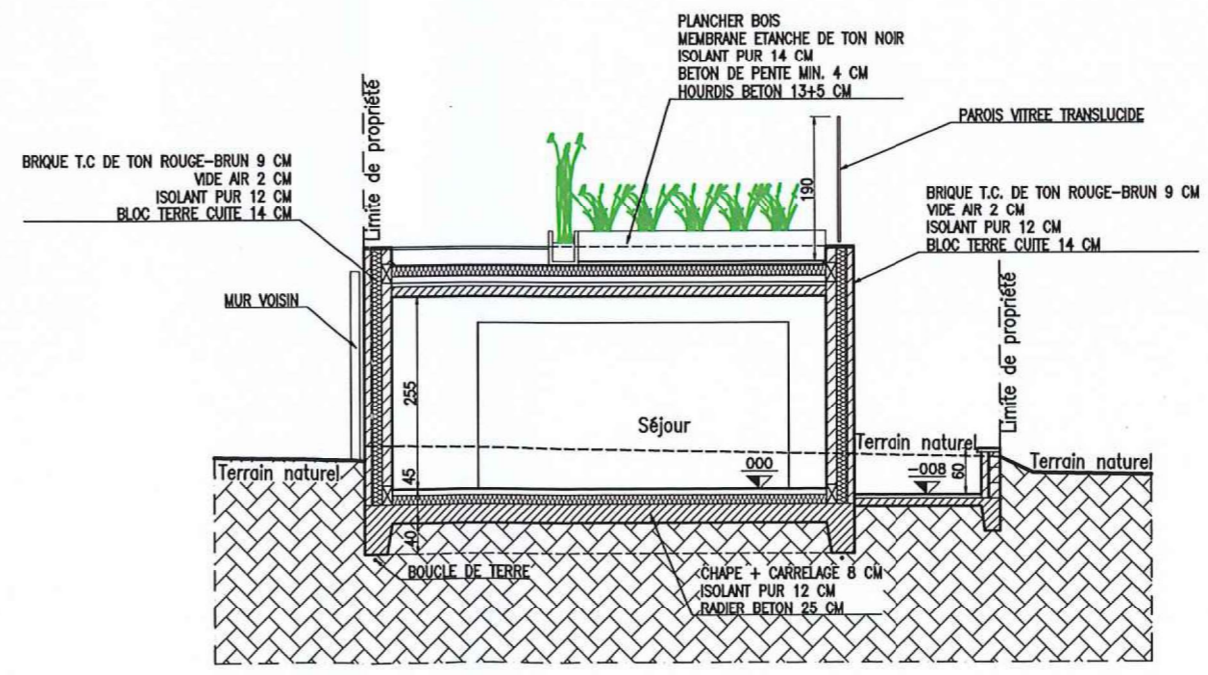
LEGENDE :

- MACONNERIE EXISTANTE
- MACONNERIE NOUVELLE
- A DEMOLIR
- BÉTON
- ISOLATION
- BOIS

Coupe AA



Façade latérale



Coupe BB

